



Aide judiciaire, nous ne savons plus quoi faire

Par **eleonore59**, le **03/09/2008** à **21:10**

bonjour, mon conjoint a subi une intervention chirurgicale et le chirurgien a fait une erreur, malheureusement ce qui a conduit à une paralysie de la main et la perte de son emploi, nous voudrions savoir si il existe des aide judiciaire gratuite étant donné nos très faible revenu nous sommes seuls et désespérés merci à vous si vous avez des questions je vous répondrai merci

Par **lawyer 57**, le **17/09/2008** à **14:38**

bonjour, En réponse à votre question, oui il est possible de bénéficier de l'aide juridictionnelle pour une procédure d'indemnisation suite à une faute médicale. Cela étant, la gratuité dépendra de vos revenus. Pour compléter mon propos je vous informe également de l'existence de la CRCI (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation) chargée de régler à l'amiable les dossiers de ce genre. Vous trouverez toutes les informations sur le site : <http://www.commissions-crci.fr/> Dans tous les cas, il convient au préalable de solliciter auprès de l'établissement de santé qui vous a soigné, une copie de votre dossier médical. Il convient également de faire établir un rapport d'expertise médicale (au vu du dossier et de l'état de santé de votre conjoint.)